

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 158

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et selon qu'ils soient en intérieur ou en extérieur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La contamination en extérieur est largement inférieure à celle en intérieur. Pourquoi faudrait-il réglementer de la même manière l'accès à un stade ouvert ou à une petite salle ?